

Convention de Collaboration
CONCERNANT LA JOURNEE DU 12 MAI 2018
ORGANISATION DE « FESTIVAL LIBERTAD »

Entre les partenaires:

De première part : Le Centre des Jeunes des Récollets, Enclos des Récollets, 100 à 4800 Verviers représenté par son Directeur, Monsieur Yves Reuchamps.

De seconde part : La Ville de Verviers, Place du Marché, 55 à 4800 Verviers, représentée par Monsieur BEN ACHOUR Malik, Echevin et Madame KNUBBEN Muriel, Directrice Générale f.f..

Agissant valablement en vertu d'une délibération du Conseil Communal du 25 mars 2019.

Il est convenu ce qui suit, en ce qui concerne les obligations à charge des deux parties à la convention :

Le Centre des Jeunes des Récollets :

Il mettra à disposition un responsable pour la coordination du podium d'animations musicales sur le site de la manifestation « FESTIVAL LIBERTAD » le 27 avril 2019 et l'encadrement de l'événement.

Il procédera à la conclusion des contrats avec les artistes, se chargera de la rémunération de ceux-ci, des contacts au préalable et durant les prestations, organisera le planning des prestations et fera le lien entre la régie technique et les besoins artistiques.

Il s'engage à faire parvenir à la Ville de Verviers dans les plus brefs délais, et à tout le moins pour le 20 mai 2019 au plus tard, copie des contrats de prestations et des reçus pour la justification des dépenses.

La Ville de Verviers :

Elle mettra le personnel du service de l'Egalité des Chances et des Luttres contre les Discriminations à disposition pour l'organisation générale de « FESTIVAL LIBERTAD », le 27 avril 2019 et l'encadrement de l'événement.

Elle prendra en charge un budget de 6000 € pour l'animation du podium musical, cette somme sera versée sur le compte de la Maison de Jeunes des Récollets préalablement à la manifestation.

Fait en deux exemplaires à Verviers, le

Pour la Ville de Verviers

Par ordonnance,

La Directrice Générale f.f.,

Pour la Bourgmestre,

L'Echevin Délégué,

Pour le Centre des Jeunes les
Récollets

Le Directeur,

M. KNUBBEN

M. BEN ACHOUR

Y. REUCHAMPS